

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- SUMMER NIGHT FEVER II -
2^{ÈME} Tournoi Semi-Nocturne ALCL Grand-Quevilly
Les 26 et 28 août 2025

Article 1 : Généralités.

1.1 - Le tournoi est organisé par l'ALCL Badminton. Il se déroulera du 26 au 28 août 2025, porte le numéro de dossier Poona **2405428** et sous le nom de « **Summer Night Fever II** ».

1.2 - Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après qui complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1.3 - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition 2024/2025 au moment de l'inscription. La zone géographique du tournoi est Nationale.

1.4 - Le juge-arbitre sera **Sylvain HAUTEFEUILLE**, assisté de **Fabrice BULTEAU**. Le Géo principal sera **Sylvain DUTHIL**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : Séries et Tableaux.

2.1 - Le tournoi **Summer Night Fever II** est un tournoi National ouvert aux joueurs et joueuses de minimes à vétérans, classés N2 à NC.

2.2 - Les inscriptions sont limitées à 1 seul tableau par jour, réparti comme suit :

- Mardi : Doubles Hommes et Doubles Dames ;
- Jeudi : Doubles Mixtes .

Pour les paires de doubles et mixtes, celles-ci seront réparties en fonction du CPPH. Un joueur (paire) ne pourra pas être inscrit dans son tableau si la règle du CPPH <16 n'est pas respectée.

2.3 - Tous les tableaux se joueront en poule unique. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.

2.4 - En cas d'égalité entre 3 équipes et plus à l'issue des poules, le classement de la poule sera défini à la différence de matchs, de sets puis de points. Si une égalité persiste entre 2 équipes, elles seront départagées par la rencontre particulière.

2.5 - Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera "faute" s'il touche les infrastructures en jeu et au service.

Article 3 : Inscriptions.

3.1 - La date limite d'inscription est fixée au 17 août 2025 à 23h59 (date d'inscription prise en compte en cas de surnombre). Le CPPH pris en compte à la date du tirage au sort pour le calcul des points sera celui du jeudi 7 août 2025.

3.2 - La date du tirage au sort est fixée au 19 août 2025.

3.3 - Les inscriptions s'effectueront uniquement via Badnet. Le nombre de joueurs est limité à 80 joueurs

par jour.

Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera acceptée. Toute modification devra être faite par courrier ou par email. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.

3.4 - La prise en compte des inscriptions se fera en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions dûment réglées sur Badnet.

3.5 - Les frais d'inscriptions s'élèvent à **12€ par tableau**.

Article 4 : Forfaits.

4.1 - Tout joueur s'inscrivant au Tournoi **Summer Night Fever II** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 - Tout joueur devenant indisponible à la date du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer avant la compétition, un justificatif à l'organisateur, qui sera validé par le Juge-Arbitre. Il sera alors procédé au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif (médical, professionnel, ...).

4.3 - Après le début de compétition, l'envoi d'un justificatif se fera auprès de la Ligue de Normandie et le club organisateur l'ALCL Badminton dans un délai de 5 jours. Il sera alors procédé au remboursement des frais d'inscription.

4.4 - Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de lui trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement.

5.1 - Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 – Tout joueur doit venir se présenter à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 – Tout joueur ne devra en aucun cas quitter le gymnase pendant toute la durée du tournoi sous peine de disqualification lors de l'annonce de son match.

5.4 - Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit. Les T-shirts de badminton personnalisés sont également autorisés.

5.5 - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le RSL Tourney N°3 qui sera en vente dans le gymnase.

5.6 – Le tournoi aura lieu de 17h30 (début des matchs) à 23h59 (fin du dernier match).

Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 - Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 - Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 - Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

Cet accès doit se faire en chaussures plates (Les chaussures à talon sont interdites). Toute nourriture et boisson sont interdites sur les terrains ainsi que sur les chaises de conseiller (sauf bouteille d'eau fermée).

5.10 - Passé un délai de 5 minutes, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera déclaré(e) « FORFAIT » par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition...

5.11 – Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents, détériorations ou autres incidents.

5.12 - Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne devra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son 1er match du tournoi. Tout joueur devra se présenter au Juge arbitre pour tout contrôle anti-dopage.

5.13 - L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extraits de l'article 10 du Règlement Médical du Guide de Badminton).

5.14 - Les récompenses seront remises en fin de soirée lors de podiums. Les joueur(se)s vainqueur(e)s d'un tableau sont tenu(e)s de rester jusqu'à la remise de récompenses et de participer à la cérémonie.

5.15 – Droit à l'image : tout participant au tournoi accepte d'être pris en photo pour publication sur le site du club et réseaux sociaux (Facebook, Instagram,...).

La participation au Tournoi **Summer Night Fever II** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel sera affiché dans le gymnase.

Le Comité d'Organisation